

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JUIN 2025**

~~~~~

Envoyé en préfecture le 26/06/2025  
Reçu en préfecture le 26/06/2025  
Publié le  
ID : 071-217104819-20250623-202517-DE

Nombre de conseillers :  
en exercice 15  
présents 13  
votants : 15

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois juin, à 19 heures 00 minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 17 juin, se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie de ST SYMPHORIEN D'ANCELLES, sous la présidence de Mme Sophie CHAMOULAUD, Maire.

**PRÉSENTS** : Julie CASANOVAS, Karine DANELUZZI, Marjorie DE SOUSA, Agnès GENIN, Jean-Denis HOAREAU, Pascal GUY, Jérôme LANIER, Céline MOLTER ALLOIN, Bernard PILARSKI, Nathalie RANDALAS, Mandy THUILLEZ, Chantal VALLET.

**EXCUSÉS** : Hervé POYET ayant donné procuration à Agnès GENIN, Christian COUDROY ayant donné procuration à Pascal GUY.

Secrétaire de séance : Agnès GENIN

\*\*\*\*\*

**Objet : Délibération – Tarifs des nouveaux columbariums avec plaque obligatoire**

M. Bernard PILARSKI, Adjoint, explique au Conseil Municipal que l'achat d'une concession sur les nouveaux columbariums comporte l'emplacement avec la pose de la plaque fournit par la mairie. Aucune inscription ne pourra être effectuée en dehors de cette plaque.

Les tarifs sont basés sur la délibération du 15 décembre 2008 avec l'addition des 35 euros par plaque obligatoire. En cas de renouvellement, le montant de la plaque ne sera pas comptabilisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter les tarifs suivants pour l'acquisition d'un module :

- Pour 10 ans : 435 €
- Pour 15 ans : 635 €
- Pour 30 ans : 1 035 €

Fait en Mairie les jours, mois et an que dessus  
Pour copie conforme  
Au registre sont les signatures

Le Maire,  
Sophie CHAMOULAUD

